collégiens

PACK Rentrée 2015/2016

3 services proposés par le Département

TRANSPORT SCOLAIRE : RETOUR DE LA GRATUITÉ EN SEPTEMBRE 2015,
voir conditions pages 8 - 9

isère LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

3 services proposés par le Département

Madame, Monsieur,

Avec cette nouvelle édition du Pack Rentrée pour l'année scolaire 2015-2016, j'ai le plaisir de vous confirmer le retour à la gratuité du Transport scolaire en Isère.

Cette décision du nouvel Exécutif du Conseil départemental a été prise pour faciliter l'accès de tous nos jeunes à l'éducation.

De plus, dans ces temps de crise économique, elle permet aussi de redonner aux familles du pouvoir d'achat.

Dans ce document, qui concerne 3 services dont le transport, vous trouverez également le chéquier jeune pour découvrir et pratiquer des loisirs sportifs et culturels à tarifs réduits, ainsi que l'aide à la restauration scolaire pour faciliter l'accès à la demi-pension des collèges.

Dans ce Pack Rentrée vous avez toutes les réponses à vos questions.

Je vous souhaite une bonne rentrée.

Jean-Pierre Barbier
Président
du Département de l'Isère

Le chéquier jeune Isère

page 4

Vous l'achetez **8 €** et votre enfant bénéficie de **80 €** de réductions pour des activités sportives et culturelles.

L'aide à la restauration scolaire

page 6

Si votre quotient familial est inférieur ou égal à 1 000, vous bénéficiez de réductions allant jusqu'à **70 €** par trimestre.

Le transport scolaire

De nouveau gratuit en 2015/2016
voir conditions pages 8-9

page 8

Demandez le titre de transport et la carte OùRA! de votre enfant. Le Département délivre également des bourses.

Faites vos demandes
avant le 5 juillet
si vous effectuez vos demandes par courrier
ou avant le 15 juillet
si vous effectuez vos demandes par Internet

N'attendez pas le dernier moment

Pour faire vos demandes :

page 23

- par Internet, plus facile et plus rapide
- par courrier, en remplissant le formulaire de demande

FACILITEZ-VOUS LA VIE : FAITES VOS DEMANDES PAR INTERNET

POUR FAIRE VOS DEMANDES EN LIGNE :
> Rendez-vous sur le site www.isere.fr rubrique Pack Rentrée

- Vous suivez en temps réel vos demandes.
- Votre paiement en ligne est sécurisé.
- Votre demande est traitée plus rapidement.
- Vous faites des économies (pas d'envoi de courrier).

voir pages 24 - 25

[...bigbang.fr] - 2015 • Crédits photos : fotolia, sauf mention, carte p. 20 - 21 / Département de l'Isère

Le chéquier jeune Isère

vous l'achetez 8 € = vous bénéficiez de 80 € de loisirs

Vous l'achetez 8 € et votre enfant bénéficie de 80 € de réductions pour des activités sportives et culturelles.

LE CHÉQUIER JEUNE, C'EST 8 CHÈQUES pour permettre à votre enfant de découvrir et pratiquer des loisirs sportifs et culturels :

1 chèque Adhésion sportive :
15 euros de réduction
sur l'inscription à une activité sportive annuelle (en association, structure communale ou intercommunale).

1 chèque Adhésion culturelle :
15 euros de réduction
sur l'inscription à une activité culturelle annuelle (école de musique, bibliothèque, théâtre...) en association, structure communale ou intercommunale.

1 chèque Manifestation sportive :
8 euros de réduction
pour assister à un match ou une compétition sportive (foot, rugby, hockey, basket...).

1 chèque Manifestation culturelle :
8 euros de réduction
pour assister à un spectacle culturel (concert, danse, théâtre, cirque...).

1 chèque Découverte sportive :
8 euros de réduction
pour découvrir une activité sportive ou pour acheter un forfait de ski dans une station iséroise.

1 chèque Patrimoine :
8 euros de réduction
dans une boutique de musée départemental ou 2 entrées (adulte, enfant) dans un musée ou un site patrimonial de l'Isère (8 € maximum).

1 chèque Cinéma :
1 place pour voir un film

1 chèque Livre :
8 euros de réduction
pour l'achat d'un livre.

Votre enfant a-t-il droit au chéquier jeune Isère ?

Pour bénéficier du chéquier jeune Isère, votre enfant doit :

- être scolarisé dans un collège de l'Isère, public ou privé sous contrat.

ou

- être âgé de 10 à 15 ans et inscrit dans un établissement pour la jeunesse handicapée (Instituts Médicaux Éducatifs ou Professionnels IME, IMPRO).

ou

- habiter en Isère et être scolarisé dans un collège hors du département ou suivre une formation de niveau collège à distance.

Comment votre enfant utilise son chéquier jeune Isère ?

Votre enfant peut utiliser son chéquier jeune Isère 2015 - 2016 jusqu'au 30 septembre 2016. Il le présente aux prestataires culturels et sportifs pour bénéficier de l'activité à tarif réduit.
La liste de tous les partenaires qui acceptent les chèques est disponible sur le site www.isere.fr rubrique Pack Rentrée. Un guide regroupant les principaux partenaires sera aussi remis avec le chéquier jeune Isère.

Comment recevoir le chéquier jeune Isère de votre enfant ?

> Rendez-vous sur le site : www.isere.fr rubrique Pack Rentrée, pour commander et payer directement le chéquier jeune Isère **avant le 15 juillet**.

> Vous pouvez également remplir le formulaire de demande détachable pages 27 - 28 et l'envoyer au Pack Rentrée avec un chèque de 8 € (à l'ordre de « Régie chéquier jeune Isère ») **avant le 5 juillet 2015**. Pour toute commande effectuée après le 5 juillet (par courrier) ou après le 15 juillet (par Internet), les délais de réception du chéquier jeune Isère pour la rentrée scolaire ne sont plus garantis.

> Vous pouvez commander le chéquier jeune Isère jusqu'au 31 octobre (date limite d'achat).

> Vous ne pouvez faire l'achat que d'un seul chéquier jeune Isère par enfant et par année scolaire. En cas de garde partagée, seul un des parents peut faire une demande.

> **Le chéquier jeune Isère sera distribué directement dans son collège.**

La date de réception du chéquier jeune Isère dépend de la date de commande	
DATE DE COMMANDE du chéquier jeune Isère	**DATE DE RÉCEPTION du chéquier jeune Isère**
Avant le 5 juillet (demande par courrier) **Avant le 15 juillet** (demande en ligne)	→ 2ème quinzaine de septembre
Du 16 juillet au 15 septembre	→ 1ere quinzaine d'octobre
Du 16 septembre au 31 octobre (date limite de commande)	→ 3 semaines après réception de la demande

+ d'infos

Pour commander votre chéquier jeune Isère, voir page 26

L'Aide à la restauration scolaire

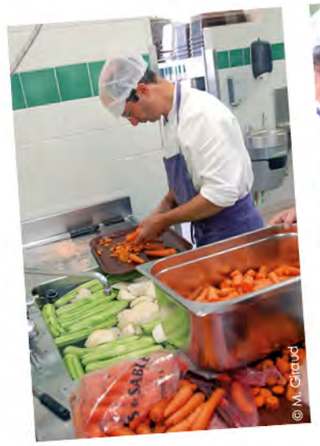

Avec l'aide à la restauration scolaire, votre enfant peut fréquenter plus facilement la demi-pension. Bénéficiez de réductions allant jusqu'à 70 € par trimestre (si votre quotient familial est inférieur ou égal à 1000).

L'AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Le coût des repas ne doit pas être un frein à la fréquentation de la demi-pension.
C'est pourquoi, le Département de l'Isère s'engage à :

1 > aider les familles en leur attribuant une réduction à valoir sur la facture trimestrielle des repas.
Le montant de cette réduction varie selon le nombre de repas pris par semaine à la demi-pension (forfait d'inscription) et selon la tranche du quotient familial (QF),

2 > fixer des tarifs raisonnables. Pour cela le Département prend en charge la moitié du coût du repas,

3 > fixer des tarifs uniques pour tous les collèges.

Avez-vous droit à une aide pour la restauration scolaire ?

Pour bénéficier d'une aide à la restauration scolaire :

- votre enfant doit être inscrit à un forfait de demi-pension ou d'internat d'un **collège public isérois**,
- vous devez avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1000.

*Taux de réduction indicatifs sur votre facture trimestrielle**

Forfaits de demi-pension	QF de 0 à 400	QF de 401 à 630	QF de 631 à 800	QF de 801 à 1000
forfait 1 jour	Réduction de 36 %	Réduction de 26 %	Réduction de 16 %	Réduction de 6 %
forfait 2 jours				
forfait 3 jours				
forfait 4 jours				
forfait 5 jours				

* Taux indicatifs susceptibles d'évoluer.

Les montants des aides et des tarifs de la restauration scolaire 2015/2016 sont affichés dans tous les collèges ou consultables sur www.isere.fr à partir du mois de juillet 2015.

Pour demander l'aide à la restauration scolaire

> Rendez-vous sur le site www.isere.fr rubrique Pack Rentrée qui vous permet de faire toutes vos démarches en ligne et de suivre leur traitement en temps réel.

> Vous pouvez également remplir le formulaire de demande détachable pages 27 - 28 et l'envoyer au Pack Rentrée accompagné des pièces justificatives demandées.

> Attention ! Nous vous invitons à faire votre demande d'aide avant le **5 juillet** (par courrier) ou avant le **15 juillet** (par Internet) si vous souhaitez qu'elle soit prise en compte pour les trois trimestres, même si vous ne connaissez pas encore le forfait demi-pension de votre enfant pour 2015 - 2016 (nombre de repas qu'il prendra par semaine au collège).

> Il est possible de demander l'aide à la restauration scolaire en cours d'année scolaire. Celle-ci sera alors délivrée pour le(s) trimestre(s) suivant(s).

Comment l'aide à la restauration scolaire sera-t-elle appliquée ?

Le montant de l'aide, calculée selon le quotient familial et le forfait d'inscription à la demi-pension, sera communiqué au collège.

> Un courrier vous indiquant que votre enfant bénéficie de l'aide vous sera adressé.

> L'aide sera directement déduite de votre facture trimestrielle des repas.

DES REPAS DE QUALITÉ DANS LES COLLÈGES

Les repas servis dans les collèges répondent aux objectifs fixés par le Plan National Nutrition Santé.

- **des repas cuisinés avec de bons produits : fruits et légumes frais, locaux, de saison et/ou bio,**
- **des repas équilibrés conformes au Plan national nutrition santé, avec l'appui d'un diététicien affecté au collège.**

+ d'infos

Pour faire votre demande d'aide à la restauration scolaire, voir page 26

Le Transport scolaire 2015/2016

À PARTIR DE SEPTEMBRE 2015, LE TRANSPORT SCOLAIRE RELEVANT DU DÉPARTEMENT EST DE NOUVEAU GRATUIT*

* Pour les usagers du cas 1

ATTENTION pour contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transports et à la sécurité des élèves, votre enfant doit **OBLIGATOIREMENT** être muni d'un titre de transport valide, même si celui-ci est gratuit*. Pour vous le procurer, lisez le mode d'emploi ci-dessous.

Faites vos demandes
avant le 5 juillet
si vous effectuez vos demandes par courrier
ou avant le 15 juillet
si vous effectuez vos demandes par Internet

MODE D'EMPLOI : À consulter avant de lire les pages suivantes

Qui peut bénéficier du transport scolaire ?

- Les élèves **domiciliés en Isère.** Le domicile pris en compte est celui des parents ou des représentants légaux de l'élève.
- Les élèves scolarisés dans un établissement scolaire du **1er ou 2nd degré, public ou privé sous contrat.** Premier degré : écoles maternelles et élémentaires. Second degré : collèges, MFR (Maison Familiale et Rurale) et lycées (hors post-bac, y compris agricoles).

VOUS ETES DANS LE CAS 1 (TRANSPORT RELEVANT DU DÉPARTEMENT)

Le domicile de l'enfant ET son établissement scolaire ne sont pas tous les deux situés dans la même communauté de communes ou d'agglomération (La Métro, Vienn'Agglo, le Pays Voironnais, le Grésivaudan, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère).

En cas de doute, voir page 18

→

Je peux faire mes demandes de titre de transport, de carte OùRA! ou de bourse auprès du Pack Rentrée du Département.
Je bénéficierai alors de la gratuité du transport scolaire.
ATTENTION ! JE DOIS RENOUVELER MES DÉMARCHES AUPRÈS DU PACK RENTRÉE **CHAQUE ANNÉE.**

→

J'identifie le réseau de transport utilisé par mon enfant (*Trans***isère**, SNCF…).

En cas de doute et pour plus d'informations sur les réseaux, les lignes et les horaires je vais sur :

www.itinisere.fr
www.transisere.fr
ou je contacte :
Allô *Trans***isère : 0820 08 38 38** *(0,118 €/minute).*

→

Une fois que je connais le réseau de transport utilisé par mon enfant, je fais ma demande

- Si mon enfant est **interne**
> *voir modalités page 17*
- Si mon enfant est **externe** ou **demi-pensionnaire**
> *voir modalités pages 10 à 16*
selon le réseau emprunté

VOUS ETES DANS LE CAS 2 (TRANSPORT NE RELEVANT PAS DU DÉPARTEMENT)

Le domicile de l'enfant ET son établissement scolaire sont tous les deux situés dans la même communauté de communes ou d'agglomération (La Métro, Vienn'Agglo, le Pays Voironnais, le Grésivaudan, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère).

En cas de doute, voir page 18

→

Je ne peux pas faire mes démarches auprès du Pack Rentrée du Département.

→

Je fais ma demande auprès de la communauté de communes ou d'agglomération dont mon enfant dépend.

Voir adresses et contacts page 19

ÉLÈVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES

IMPORTANT : LE TRANSPORT SCOLAIRE EST GRATUIT MAIS L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR UN TITRE ET UTILISER LE RÉSEAU

Si votre enfant utilise le réseau *Trans*isère (réseau de transport du Département de l'Isère)

Faites vos demandes avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) pour que votre enfant dispose de son titre de transport à la rentrée scolaire

VOS DÉMARCHES :

Etape 1. **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) : demandez le titre de transport annuel de votre enfant (valable du 1er septembre 2015 au 31 août 2016).**

> Soit sur Internet www.isere.fr, rubrique Pack Rentrée.
> Soit en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.

Si votre enfant ne dispose pas de carte OùRA! nominative, vous devez également la demander. Elle vous sera envoyée à domicile.

Etape 2. **À la rentrée :** à chaque montée à bord du car, **votre enfant valide sa carte OùRA!** sur laquelle est **téléchargé à distance, par le Département de l'Isère, son titre de transport**.

Si le car emprunté par votre enfant n'est pas équipé d'un valideur, sa carte OùRA! doit être activée dans un point de vente *Trans***isère** ou une Maison de Territoire* durant la première semaine d'utilisation.

Attention :

> Votre enfant doit obligatoirement être muni d'un titre de transport valide. À défaut, il est susceptible d'être verbalisé.
> L'inscription auprès du Pack Rentrée doit être renouvelée chaque année
> Aucun titre scolaire ne sera délivré dans les points de vente *Trans***isère**.
> Si vous souhaitez ajouter une ou plusieurs zones à l'abonnement scolaire de votre enfant, contactez le Pack Rentrée. À noter : ces zones supplémentaires seront payantes.

> Si votre enfant utilise *Trans***isère** mais emprunte aussi un des 5 réseaux urbains isérois, reportez-vous à la page 14.

* carte et coordonnées page 26

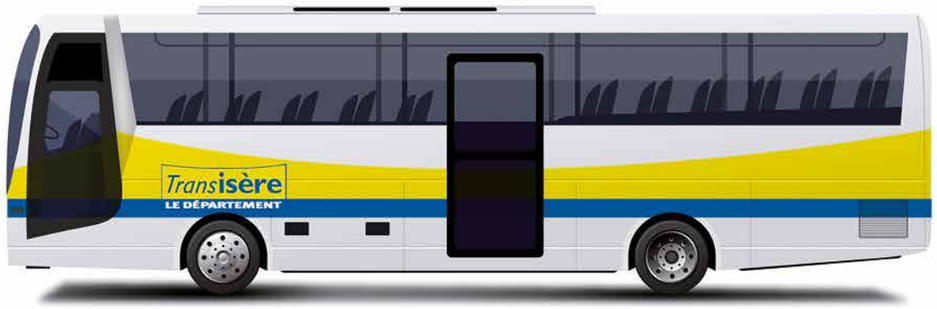

TRANSPORT SCOLAIRE : COMMENT ÇA MARCHE ?

> Pour utiliser le réseau *Trans***isère**, votre enfant a besoin **d'un titre de transport** et **d'une carte OùRA!.**
> **Vous devez demander** le titre de transport **annuel** auprès du Pack Rentrée (voir « vos démarches » en page 10).
> Ce titre de transport **sera téléchargé directement par le Département sur sa carte OùRA!.**
> À chaque montée dans le car, **votre enfant devra valider sa carte OùRA!.**
> Par mesure de sécurité, **les enfants de moins de 3 ans ne sont pas autorisés à voyager seuls : aucun titre de transport ne leur sera délivré par le Pack rentrée.**

QUELLES ZONES SERONT CHARGÉES ?

Le titre scolaire contient **l'ensemble des zones *Trans*isère traversées** par votre enfant entre son domicile et son établissement scolaire (voir carte p.20)

LA CARTE OùRA!

C'est le **support** sur lequel le titre de transport de votre enfant est chargé. Pour voyager en règle, la carte OùRA! doit être validée à chaque montée à bord du car. La **première** carte OùRA! est délivrée gratuitement par le Pack Rentrée aux usagers réalisant une **demande de titre annuel**. Elle est valable **5 ans**. En cas de perte, de vol ou de détérioration, seule une agence commerciale *Trans***isère** peut vous délivrer un duplicata, qui vous sera facturé 8 €.

+ d'infos

Pour connaître les lignes du réseau *Trans***isère** et la localisation des agences : **www.transisere.fr** ou **Allô Transisère : 0820 08 38 38** *(0,118 €/minute)*.

IMPORTANT : LE TRANSPORT SCOLAIRE EST GRATUIT MAIS L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR UN TITRE ET UTILISER LE RÉSEAU

ÉLÈVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES

Si votre enfant utilise le réseau TER* (SNCF)

Le Département délivre le titre de transport SNCF dont votre enfant, a besoin pour se rendre à son établissement scolaire.

VOS DÉMARCHES :

Etape 1. **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) :** demandez le titre de transport SNCF de votre enfant.

> Soit sur Internet **www.isere.fr**, rubrique Pack Rentrée.
> Soit en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.

Si votre enfant ne dispose pas de carte OùRA!, vous devez aussi en faire la demande.

Une notice explicative, ainsi qu'un imprimé SNCF vous seront ensuite adressés.

Etape 2. **À réception de ces documents :** retournez l'imprimé SNCF dûment complété à l'adresse indiquée sur le courrier.
Aucune demande de titre n'est possible en gare SNCF.
Le Département vous enverra ensuite une confirmation par courrier.

La carte OùRA! est un support sur lequel sera chargé le titre de transport de votre enfant.

Etape 3. Vous pourrez alors vous rendre **dans la gare de retrait** que vous aurez choisie (voir tableau ci-dessous), muni(e) de la carte OùRA! de votre enfant et du courrier de confirmation, **pour faire charger le titre de transport SNCF de votre enfant**.
Si vous avez demandé une carte OùRA! auprès du Pack Rentrée, elle vous sera également remise à ce moment.

Si votre enfant emprunte également un des 5 réseaux urbains isérois, reportez-vous à la page 14.

Liste des gares de retrait : Gares où vous pourrez retirer le titre de transport de votre enfant délivré par le Pack Rentrée.

Bourgoin-Jallieu	Jarrie	Monestier-de-Clermont	Rives	Tullins
Brignoud	La Tour-du-Pin	Le Péage-de-Roussillon	St-Clair-les-Roches	Vienne
Gières	La Verpillière	Le Pont-de-Beauvoisin	St-Egrève	Vif
Goncelin	L'Isle-d'Abeau	Pont-de-Claix	St-Marcellin	Voiron
Grenoble	Moirans	Pontcharra	St-Quentin-Fallavier	Voreppe

*Réseau TER Rhône-Alpes

Votre enfant utilise le réseau *Trans*isère en complément du réseau TER (SNCF)

VOS DÉMARCHES :

Etape 1. **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) :** faites vos demandes SNCF et *Trans*isère.

> Soit sur Internet **www.isere.fr**, rubrique Pack Rentrée.
> Soit en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.

Si votre enfant ne dispose pas d'une carte OùRA!, vous devez aussi en faire la demande.

Etape 2. **Pour l'obtention du titre SNCF,** suivez les démarches décrites en page 12 (étapes 2 et 3).

Etape 3. **Pour l'obtention des titres *Trans*isère :** un courrier de confirmation et une notice explicative vous seront adressés suite à votre demande.

IMPORTANT : LE TRANSPORT SCOLAIRE EST GRATUIT MAIS L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR UN TITRE ET UTILISER LE RÉSEAU

ÉLÈVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES

Si votre enfant utilise un réseau urbain isérois : TAG*, L'VA,** RUBAN***, TRANSPORTS DU PAYS VOIRONNAIS OU TRANSPORTS DU GRÉSIVAUDAN

Faites vos demandes avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet)

VOS DÉMARCHES :

Votre enfant utilise un réseau urbain seul(1) ou combiné avec le réseau *Trans*isère

Demandez uniquement le titre de transport *Trans*isère en suivant les démarches page 10 (rubrique « si votre enfant utilise le réseau *Trans***isère** »).

Ce titre de transport permettra également à votre enfant de voyager sur les lignes du ou des réseau(x) urbain(s) dans les conditions ci-dessous :

Si l'abonnement de mon enfant contient la zone *Trans*isère :	Il circule librement sur le réseau suivant :
A	TAG (agglomération grenobloise)
B	> Transport du Pays Voironnais > Transports du Grésivaudan
E	> Ruban (CAPI) > L'va (Pays Viennois)

Pour connaître les zones *Trans***isère** traversées, consultez la carte pages 20 - 21.

Votre enfant utilise un réseau urbain combiné avec le réseau TER (SNCF)

Faites une demande de titre SNCF et une demande pour le réseau urbain isérois utilisé :

> **Demandez le titre SNCF :** suivez les démarches de la rubrique « Si votre enfant utilise le réseau TER (SNCF) » page 12.

> **Indiquez le réseau urbain utilisé** puis **achetez directement le titre de transport** de votre enfant **auprès du réseau concerné**. Une bourse vous sera versée au cours du 1er trimestre 2016 pour cette partie du trajet, sur présentation des justificatifs demandés.

(1) **Uniquement** si le transport de votre enfant relève du Département (voir cas 1 pages 8-9).

* TAG : *Transports de l'Agglomération Grenobloise*
** L'VA : *Transports de l'Agglomération Viennoise*
*** RUBAN (CAPI) : *transports des agglomérations de Villefontaine, Bourgoin-Jallieu, Isle d'Abeau, La Verpillère…*

LE CONSEIL DU PACK RENTRÉE :

Conservez bien les justificatifs d'achats, ils vous seront demandés à l'automne (seuls 1 justificatif d'abonnement annuel ou 3 justificatifs d'abonnement mensuel seront acceptés).

Si votre enfant utilise les réseaux de transport DES DÉPARTEMENTS DE LA DRÔME OU DE L'ARDÈCHE

Le Département de l'Isère délivre le titre de transport de votre enfant.

VOS DÉMARCHES :

Etape 1. **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) :** demandez le titre de transport annuel de votre enfant auprès du Pack Rentrée du Département de l'Isère, sur Internet www.isere.fr ou en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.

Un courrier de confirmation, ainsi qu'une notice explicative concernant la suite de vos démarches, vous seront alors adressés.

Si votre enfant utilise les réseaux de transport DES DÉPARTEMENTS DU RHÔNE OU DE LA SAVOIE

Le Département de l'Isère délivre le titre de transport de votre enfant.

VOS DÉMARCHES :

Etape 1. **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) :** demandez le titre de transport annuel de votre enfant auprès du Pack Rentrée du Département de l'Isère, sur Internet www.isere.fr ou en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.

Le titre de transport vous sera envoyé par courrier. Celui-ci sera valable dès la rentrée scolaire.

ÉLÈVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES

Si votre enfant utilise les réseaux TCL (transports en commun lyonnais) STAC (transports urbains de l'agglomération chambérienne) OU DU DÉPARTEMENT DE L'AIN

Le Département de l'Isère alloue une bourse dont le montant dépend du réseau emprunté.

VOS DÉMARCHES :

À faire **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) :** demandez votre bourse auprès du Pack Rentrée du Département, sur Internet www.isere.fr ou en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.

Achetez le titre de transport de votre enfant directement auprès du réseau concerné. Les justificatifs nécessaires vous seront demandés à l'automne.

La bourse **vous sera versée** (après contrôle des justificatifs) au cours du 1er trimestre 2016.

LE CONSEIL DU PACK RENTRÉE :

Conservez bien vos justificatifs d'achat (seuls 1 justificatif d'abonnement annuel ou 3 justificatifs d'abonnement mensuel seront acceptés).

Si votre enfant a droit au transport scolaire et n'a pas de RÉSEAU DE TRANSPORT À DISPOSITION*

Le Département alloue une bourse dont le montant dépend du trajet entre le domicile et l'établissement scolaire.

VOS DÉMARCHES :

À faire **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) :** demandez votre bourse auprès du Pack Rentrée du Département, sur Internet www.isere.fr ou en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.

Les justificatifs nécessaires vous seront demandés à l'automne.

La bourse **vous sera versée** (après contrôle des justificatifs) au cours du 1er trimestre 2016.

**voir conditions dans le règlement des transports disponible sur www.isere.fr*

LE CONSEIL DU PACK RENTRÉE :

En cas de doute sur l'existence d'un réseau de transport, rendez-vous sur www.itinisere.fr

SI VOTRE SITUATION NE CORRESPOND À AUCUN DES CAS, CONTACTEZ ALLÔ PACK RENTRÉE AU 04 76 00 36 36

ÉLÈVES INTERNES

Si votre enfant est INTERNE, quel que soit le mode de déplacement utilisé pour se rendre à son établissement scolaire (transports en commun, voiture, ...)

Le Département de l'Isère alloue une bourse dont le montant dépend du trajet entre le domicile et l'établissement scolaire.

LE CONSEIL DU PACK RENTRÉE :

Si votre enfant utilise...
> Le réseau *Trans***isère** : préférez les cartes 6 trajets éco.
> Le réseau Ter (SNCF) : préférez les titres de transport Illico jeunes.

Attention : une carte OùRA! est nécessaire pour le chargement de ces titres. Si votre enfant n'en possède pas, vous devez en demander la création auprès du réseau utilisé.

VOS DÉMARCHES :

Etape 1. **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) :** demandez votre bourse auprès du Pack Rentrée du Département.

> soit sur Internet **www.isere.fr,**
> soit en retournant le formulaire des pages 27 - 28.

Les justificatifs nécessaires vous seront demandés à l'automne.

La bourse **vous sera versée** (après contrôle des justificatifs) au cours du 1er trimestre 2016.

Etape 2. **Avant la rentrée scolaire 2015 :** achetez le titre de transport dont votre enfant a éventuellement besoin pour réaliser les trajets domicile/établissement **directement auprès des réseaux de transport utilisés.**

SI VOTRE ENFANT EST SCOLARISÉ EN ISÈRE*

À qui faire ma demande de transport scolaire ?

Étape 1.

Je repère dans le tableau ci-dessous, **la couleur associée à la commune du domicile** de mon enfant et **celle de son établissement scolaire**.

Exemple

Commune du domicile de l'enfant : *Allemont* → jaune

Commune de l'établissement scolaire de l'enfant : *Allevard* → bleu foncé

Pour mon enfant

Commune du domicile de l'enfant couleur : .....

Commune de l'établissement scolaire de l'enfant : couleur : .....

Étape 2.

- **SI UNE DES DEUX COULEURS EST JAUNE**
- **SI LES 2 COULEURS SONT JAUNES**
- **SI LES 2 COULEURS SONT DIFFÉRENTES ET SANS JAUNE**

→ je fais ma demande au **Département de l'Isère - Pack Rentrée (voir page 8 - cas 1)**

- **SI LES 2 COULEURS SONT LES MÊMES ET NE COMPORTENT PAS DE JAUNE** → je fais ma demande à la **communauté de communes ou d'agglomération** correspondant à la couleur **(voir coordonnées page19 ci-contre)**

Liste des communes

* Si l'établissement de votre enfant est situé **hors Isère**, et que vous ne connaissez pas le réseau emprunté, contactez Allo *Trans***isère**

Abrets (Les)	Beauvoir-en-Royans	Champier	Chimilin	Culin	Gières
Adrets (Les)	Bellegarde-Poussieu	Champ-près-Froges (Le)	Chirens	Diémoz	Gillonnay
Agnin	Belmont	Champ-sur-Drac	Cholonge	Dionay	Goncelin
Albenc (L')	Bernin	Chamrousse	Chonas-l'Amballan	Dizimieu	Grand-Lemps (Le)
Allemont	Besse-en-Oisans	Chanas	Choranche	Doissin	Granieu
Allevard	Bessins	Chantelouve	Chozeau	Dolomieu	Grenay
Ambel	Bévenais	Chantesse	Chuzelles	Domarin	Grenoble
Anjou	Bilieu	Chapareillan	Claix	Domène	Gresse-en-Vercors
Annoisin-Chatelans	Biol	Chapelle-de-la-Tour (La)	Clavans-en-Haut-Oisans	Échirolles	Gua (Le)
Anthon	Biviers	Chapelle-de-Surieu (La)	Clelles	Eclose / Badinières	Herbeys
Aoste	Bizonnes	Chapelle-du-Bard (La)	Clonas-sur-Varèze	Engins	Heyrieux
Apprieu	Blandin	Charancieu	Cognet	Entraigues	Hières-sur-Amby
Arandon	Bonnefamille	Charantonnay	Cognin-les-Gorges	Entre-deux-Guiers	Huez-en-Oisans
Artas	Bossieu	Charavines	Colombe	Éparres (Les)	Hurtières
Arzay	Bouchage (Le)	Charette	Combe-de-Lancey (La)	Estrablin	Isle-d'Abeau (L')
Assieu	Bougé-Chambalud	Charnècles	Commelle	Eybens	Izeaux
Auberives-en-Royans	Bourg-d'Oisans (Le)	Charvieu-Chavagneux	Corbelin	Eydoche	Izeron
Auberives-sur-Varèze	Bourgoin-Jallieu	Chasselay	Cordéac	Eyzin-Pinet	Janneyrias
Auris-en-Oisans	Bouvesse-Quirieu	Chasse-sur-Rhône	Corenc	Faramans	Jarcieu
Autrans	Brangues	Chassignieu	Cornillon-en-Trièves	Faverges-de-la-Tour	Jardin
Avenières (Les)	Bressieux	Château-Bernard	Corps	Ferrière (La)	Jarrie
Avignonet	Bresson	Châteauvilain	Corrençon-en-Vercors	Fitilieu	Laffrey
Balbins	Brézins	Châtelus	Côte-St-André (La)	Flachère (La)	Lalley
Balme-les-Grottes (La)	Brié-et-Angonnes	Châtenay	Côtes-d'Arey (Les)	Flachères	Lans-en-Vercors
Barraux	Brion	Châtonnay	Côtes-de-Corps (Les)	Fontaine	Laval
Bâtie-Divisin (La)	Buisse (La)	Chatte	Coublevie	Fontanil-Cornillon	Lavaldens
Bâtie-Montgascon (La)	Buissière (La)	Chavanoz	Cour-et-Buis	Forteresse (La)	Lavars
Beaucroissant	Burcin	Chélieu	Courtenay	Four	Lentiol
Beaufin	Cessieu	Chevrières	Crachier	Freney-d'Oisans (Le)	Leyrieu
Beaufort	Châbons	Cheylas (Le)	Cras	Frette (La)	Lieudieu
Beaulieu	Châlons	Cheyssieu	Crémieu	Froges	Livet-et-Gavet
Beaurepaire	Chamagnieu	Chèzeneuve	Creys-Mépieu	Frontonas	Longechenal
Beauvoir-de-Marc	Champagnier	Chichilianne	Crolles	Garde-en-Oisans (La)	Lumbin
Luzinay	Notre-Dame-de-Commiers	Revel	St-André-le-Gaz	St-Martin-de-la-Cluze	Tramolé
Malleval-en-Vercors	Notre-Dame-de-l'Osier	Revel-Tourdan	St-Antoine-l'Abbaye	St-Martin-de-Vaulserre	Treffort
Marcieu	Notre-Dame-de-Mésage	Reventin-Vaugris	St-Appolinard	St-Martin-d'Hères	Tréminis
Marcilloles	Notre-Dame-de-Vaulx	Rives	St-Arey	St-Martin-d'Uriage	Trept
Marcollin	Noyarey	Rivière (La)	St-Aupre	St-Martin-le-Vinoux	Tronche (La)
Marnans	Optevoz	Roche	St-Barthélemy	St-Maurice-en-Trièves	Tullins
Massieu	Oris-en-Rattier	Roches-de-Condrieu (Les)	St-Barthélemy-de-Séchilienne	St-Maurice-l'Exil	Valbonnais
Maubec	Ornacieux	Rochetoirin	St-Baudille-de-la-Tour	St-Maximin	Valencin
Mayres-Savel	Ornon	Roissard	St-Baudille-et-Pipet	St-Michel-de-St-Geoirs	Valencogne
Méaudre	Oulles	Romagnieu	St-Bernard-du-Touvet	St-Michel-en-Beaumont	Valette (La)
Mens	Oyeu	Roussillon	St-Blaise-du-Buis	St-Michel-les-Portes	Valjouffrey
Merlas	Oytier-St-Oblas	Rovon	St-Bonnet-de-Chavagne	St-Mury-Monteymond	Varacieux
Meylan	Oz-en-Oisans	Royas	St-Bueil	St-Nazaire-les-Eymes	Varces-Allières-et-Risset
Meyrié	Pact	Roybon	St-Cassien	St-Nicolas-de-Macherin	Vasselin
Meyrieu-les-Étangs	Pajay	Ruy-Montceau	St-Chef	St-Nizier-du-Moucherotte	Vatilieu
Meyssiès	Paladru	Sablons	St-Christophe-en-Oisans	St-Ondras	Vaujany
Miribel-Lanchâtre	Panissage	Salagnon	St-Christophe-sur-Guiers	St-Pancrasse	Vaulnaveys-le-Bas
Miribel-les-Échelles	Panossas	Salaise-sur-Sanne	St-Clair-de-la-Tour	St-Paul-de-Varces	Vaulnaveys-le-Haut
Mizoën	Parmilieu	Salette-Fallavaux (La)	St-Clair-du-Rhône	St-Paul-d'Izeaux	Vaulx-Milieu
Moidieu-Détourbe	Passage (Le)	Salle-en-Beaumont (La)	St-Clair-sur-Galaure	St-Paul-lès-Monestier	Velanne
Moirans	Passins	Sappey-en-Chartreuse (Le)	St-Didier-de-Bizonnes	St-Pierre-d'Allevard	Vénérieu
Moissieu-sur-Dolon	Péage-de-Roussillon (Le)	Sarcenas	St-Didier-de-la-Tour	St-Pierre-de-Bressieux	Venon
Monestier-d'Ambel	Pellafol	Sardieu	St-Égrève	St-Pierre-de-Chartreuse	Vénosc
Monestier-de-Clermont	Penol	Sassenage	St-Étienne-de-Crossey	St-Pierre-de-Chérennes	Verna
Monestier-du-Percy (Le)	Percy (Le)	Satolas-et-Bonce	St-Étienne-de-St-Geoirs	St-Pierre-de-Méaroz	Vernioz
Monsteroux-Milieu	Périer (Le)	Savas-Mépin	St-Geoire-en-Valdaine	St-Pierre-de-Mésage	Verpillière (La)
Montagne	Pierre (La)	Séchilienne	St-Geoirs	St-Pierre-d'Entremont	Versoud (Le)
Montagnieu	Pierre-Châtel	Semons	St-Georges-de-Commiers	St-Prim	Vertrieu
Montalieu-Vercieu	Pin (Le)	Septème	St-Georges-d'Espéranche	St-Quentin-Fallavier	Veurey-Voroize
Montaud	Pinsot	Sérézin-de-la-Tour	St-Gervais	St-Quentin-sur-Isère	Veyrins-Thuellin
Montbonnot-St-Martin	Pisieu	Sermérieu	St-Guillaume	St-Romain-de-Jalionas	Veyssilieu
Montcarra	Plan	Serpaize	St-Hilaire-du-Touvet	St-Romain-de-Surieu	Vézeronce-Curtin
Montchaboud	Poisat	Serre-Nerpol	St-Hilaire-de-Brens	St-Romans	Vienne
Mont-de-Lans	Poliénas	Seyssinet-Pariset	St-Hilaire-de-la-Côte	St-Sauveur	Vif
Monteynard	Pommier-de-Beaurepaire	Seyssins	St-Hilaire-du-Rosier	St-Savin	Vignieu
Montfalcon	Pommiers-la-Placette	Seyssuel	St-Honoré	St-Sébastien	Villard-Bonnot
Montferrat	Ponsonnas	Siccieu-St-Julien-et-Carisieu	St-Ismier	St-Siméon-de-Bressieux	Villard-de-Lans
Montrevel	Pontcharra	Siévoz	St-Jean-d'Avelanne	St-Sorlin-de-Morestel	Villard-Notre-Dame
Mont-St-Martin	Pont-de-Beauvoisin (Le)	Sillans	St-Jean-de-Bournay	St-Sorlin-de-Vienne	Villard-Reculas
Montseveroux	Pont-de-Chéruy	Sinard	St-Jean-de-Moirans	St-Sulpice-des-Rivoires	Villard-Reymond
Moras	Pont-de-Claix (Le)	Soleymieu	St-Jean-de-Soudain	St-Théoffrey	Villard-St-Christophe
Morestel	Pont-en-Royans	Sône (La)	St-Jean-de-Vaulx	St-Vérand	Villefontaine
Morêtel-de-Mailles	Pont-Évêque	Sonnay	St-Jean-d'Hérans	St-Victor-de-Cessieu	Villemoirieu
Morette	Porcieu-Amblagnieu	Sousville	St-Jean-le-Vieux	St-Victor-de-Morestel	Villeneuve-de-Marc
Morte (La)	Prébois	Ste-Agnès	St-Joseph-de-Rivière	St-Vincent-de-Mercuze	Ville-sous-Anjou
Motte-d'Aveillans (La)	Presles	Ste-Anne-sur-Gervonde	St-Julien-de-l'Herms	Succieu	Villette-d'Anthon
Motte-St-Martin (La)	Pressins	Ste-Blandine	St-Julien-de-Ratz	Susville	Villette-de-Vienne
Mottier	Primarette	Ste-Luce-en-Beaumont	St-Just-Chaleyssin	Tèche	Vinay
Moutaret (Le)	Proveysieux	Ste-Marie-d'Alloix	St-Just-de-Claix	Tencin	Virieu-sur-Bourbre
Mure (La)	Prunières	Ste-Marie-du-Mont	St-Lattier	Terrasse (La)	Viriville
Murette (La)	Quaix-en-Chartreuse	St-Agnin-sur-Bion	St-Laurent-du-Pont	Theys	Vizille
Murianette	Quet-en-Beaumont	St-Alban-de-Roche	St-Laurent-en-Beaumont	Thodure	Voiron
Murinais	Quincieu	St-Alban-du-Rhône	St-Marcel-Bel-Accueil	Tignieu-Jameyzieu	Voissant
Nantes-en-Ratier	Réaumont	St-Albin-de-Vaulserre	St-Marcellin	Torchefelon	Voreppe
Nantoin	Renage	St-Andéol	St-Martin-de-Clelles	Tour-du-Pin (La)	Vourey
Nivolas-Vermelle	Rencurel	St-André-en-Royans	Touvet (Le)		

Coordonnées des communautés de communes et d'agglomération et transports correspondants

Département de l'Isère - réseau *Trans***isère**

Communauté d'agglomération Vienn'agglo
www.paysviennois.fr • Tél 04 74 85 18 51
Réseau L'Va

Communauté d'agglomération La Métro
www.tag.fr • Allô Tag : 0820 48 6000
(moins de 0,09 euros depuis un poste fixe)
Réseau TAG

Communauté de communes du Grésivaudan
www.transportsdugresivaudan.fr • Tél 04 76 97 92 84 (agence de Crolles) • **Réseau Le Grésivaudan**

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
transport@paysvoironnais.com • **www.paysvoironnais.com**
Tél 04 76 05 03 47 • Réseau Le Pays Voironnais

Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)
www.rubantransport.com • Tél 04 74 78 78 89
Réseau Ruban

CARTE DES ZONES DE TRANSPORT DU RESEAU *Trans*isère*

Pour se rendre de son domicile à son établissement scolaire, votre enfant se déplace dans des zones de transport (voir sur la carte zones A, B, C… colorisées).

Exemples :
(tracés en rouge sur la carte)

> Pour aller de **Valbonnais à La Mure** il se déplace dans **une seule zone** (Zone C)

> Pour aller de **Voiron à La Côte-Saint-André** il se déplace dans **3 zones** (Zone B - Zone C - Zone D)

*

Si l'abonnement *Trans*isère de mon enfant contient la zone :	Il peut également circuler sur le réseau suivant :
A	TAG (agglomération grenobloise)
B	> Transport du Pays Voironnais > Transports du Grésivaudan
E	> Ruban (CAPI) > L'va (Pays Viennois)

Le chéquier jeune isère

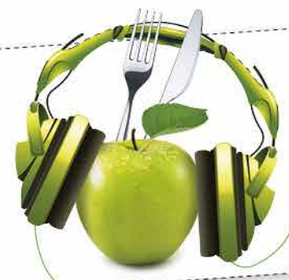

La restauration scolaire

Le transport scolaire

Je fais mes demandes

Soit par **INTERNET**,
voir **pages 24 - 25**

Soit par **COURRIER**,
voir **page 26**

Cette année, je fais mes demandes par Internet !
Cliquez ... commandez !

VOUS POUVEZ FAIRE TOUTES VOS DEMANDES PACK RENTRÉE PAR INTERNET :

✓ **Chéquier jeune Isère** ✓ **Aide à la restaur ation scolaire** et/ou ✓ **Transport scolaire**

1 JE CRÉE MON COMPTE ET MON PROFIL " PARENT "

2 J'INSCRIS MON OU MES ENFANT(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

3 JE SÉLECTIONNE LE OU LES SERVICE(S) SOUHAITÉ(S) :

- CHÉQUIER JEUNE ISÈRE,
- AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE
- TRANSPORT SCOLAIRE

4 JE REÇOIS UN MAIL RÉCAPITULANT MA COMMANDE ET ME PERMETTANT DE SUIVRE MES DEMANDES

C'est simple et rapide, rendez-vous sur le site www.isere.fr

© F.Pattou

68% des parents ont réalisé leur démarche l'an dernier en ligne

94% d'entre eux sont **SATISFAITS** de leur inscription

95% trouvent la démarche d'inscription en ligne **RAPIDE**

Source : enquête quali test – octobre 2014

BESOIN D'AIDE ?

- La **centrale d'appel Pack Rentrée** répond à toutes vos questions et vous aide dans vos démarches.
- Contactez-le : **04 76 00 36 36** (numéro non surtaxé).
- De **8h30 à 17h30**, du lundi au vendredi.

APPELEZ AU BON MOMENT !

du 26 mai au 14 juin	du 15 au 30 juin	du 1er au 19 juillet	du 20 au 30 juillet
faible affluence	moyenne affluence	forte affluence	moyenne affluence

VOUS POUVEZ FAIRE VOS DEMANDES :

✓ SOIT PAR INTERNET

www.isere.fr

Plus facile et plus rapide.
Je fais mes demandes directement sur Internet et je peux suivre leur traitement en temps réel.

✓ SOIT PAR COURRIER

En remplissant le formulaire de demande détachable (recto/verso) et en le retournant au Département :

→ Par la poste à l'adresse
Département de l'Isère
Pack Rentrée - CS 40017
38030 GRENOBLE CEDEX 2

→ En le déposant dans votre Maison de Territoire (liste et adresses ci-dessous).

CONTACTS

Allô Pack Rentrée
04 76 00 36 36
(numéro non surtaxé)

Horaires centrale d'appels Pack Rentrée :
de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi

Par courriel
@
polepackrentree@isere.fr

Coordonnées de votre Maison de Territoire

Agglomération grenobloise
Maison de Territoire
32 rue de New York CS 60097
38024 Grenoble cedex 1
Tél. 04 57 38 44 00

Bièvre Valloire
Maison de Territoire
Rue de la Guillotière
38270 Beaurepaire
Tél. 04 37 02 24 80

Grésivaudan
Maison de Territoire
Parc technologique des fontaines
Bâtiment ANTHERALP B
71 chemin des sources
38190 Bernin
Tél. 04 56 58 16 00

Haut-Rhône dauphinois
Maison de Territoire
45 impasse de l'ancienne gare
BP 138
38460 Crémieu
Tél. 04 74 18 65 60

Isère Rhodanienne
Maison de Territoire
3 quai Frédéric Mistral
BP 222
38217 Vienne
Tél. 04 74 87 93 00

Matheysine
Maison de Territoire
ZI des marais
38350 La Mure
Tél. 04 76 30 35 50

Oisans
Maison de Territoire
200 avenue de la gare
38520 Bourg-d'Oisans
Tél. 04 76 80 03 48

Porte des Alpes
Maison de Territoire
18 avenue Frédéric Dard
CS 90051
38307 Bourgoin-Jallieu
Tél. 04 26 73 05 00

Sud Grésivaudan
Maison de Territoire
Avenue Jules David
BP 59
38160 Saint-Marcellin
Tél. 04 76 36 38 38

Trièves
Maison de Territoire
Lotissement le Passiflore
Lieu-dit les Levas
BP8
38710 Mens
Tél. 04 80 34 85 00

Vals du Dauphiné
Maison de Territoire
21 rue Jean Ferrand
BP 66
38353 La Tour-du-Pin Cedex
Tél. 04 74 97 96 98

Vercors
Maison de Territoire
150 impasse Meillarot
38250 Villard-de-Lans
Tél. 04 57 38 49 00

Voironnais Chartreuse
Maison de Territoire
785 route de Saint Jean
38500 Coublevie
Tél. 04 76 65 64 17
À compter de juillet 2015 :
33 avenue François Mitterand
38500 Voiron

Si vous ne connaissez pas la Maison de Territoire dont vous dépendez, rendez-vous sur

www.isere.fr

(liste complète des communes)

À DÉTACHER et à renvoyer avant le 5 juillet

FORMULAIRE DE DEMANDE

Pack Rentrée 2015/2016

✓ Chéquier jeune Isère ✓ Aide à la restauration scolaire ✓ Transport scolaire

Plus rapide et pour un meilleur suivi, je fais mes demandes en ligne sur **www.isere.fr**

Attention, toute demande incomplète ne pourra pas être traitée.

1. **Je remplis lisiblement** en lettres majuscules et au stylo noir le présent formulaire de demande (recto-verso)
2. Je détache ce formulaire et le glisse **sous enveloppe**
3. **Je joins les pièces justificatives demandées**
4. **J'adresse avant le 5 juillet** ma demande au Département de l'Isère - Pack Rentrée - CS 40017 - 38030 GRENOBLE CEDEX 2 - ou je la dépose à la Maison de Territoire dont je dépends (liste et adresses page 26).

complétez impérativement l'ensemble des champs

1 - IDENTIFICATION

DEMANDEUR (parent ou tuteur)

Les renseignements ci-dessous permettront à l'équipe Pack Rentrée de communiquer avec vous.

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __ __ __ __ __ __ __ __

Téléphone fixe : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Téléphone mobile : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Nouveau *Je souhaite que le suivi de mes demandes soit fait par mail plutôt que par courrier : j'indique une adresse mail et je m'engage à la consulter régulièrement.*

Courriel : _____ @

Adresse de résidence : _____

Code postal : _____

Commune : _____

ÉLÈVE BÉNÉFICIAIRE

☐ Féminin ☐ Masculin

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __ __ __ __ __ __ __ __

☐ Garde partagée

Établissement scolaire 2015/2016 : _____

Classe pour l'année 2015/2016 : _____

Commune de l'établissement : _____

☐ Établissement hors-Isère

Régime : ☐ interne ☐ externe/demi-pensionnaire

> INFORMATIONS SUR LE QUOTIENT FAMILIAL DU FOYER

À remplir impérativement pour les demandes d'aide à la restauration scolaire.

☐ Mon quotient familial **est inférieur ou égal à 1 000**

↳ ☐ Je suis allocataire de la CAF Isère, je fournis mon N° allocataire :

__ __ __ __

⚠ *Mes revenus doivent être connus de la CAF au 1er janvier 2015.*

↳ ☐ Je ne suis pas allocataire de la CAF Isère, je fournis :

> Une attestation 2015 de la CAF du département dont je dépends *(à télécharger sur le site de la CAF dans la rubrique « Demander une attestation de quotient familial »)*

> Une attestation MSA 2015 si je dépends de cet organisme

> Mon avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013 **complet** (toutes les pages) si je ne dépends d'aucun de ces organismes *(en cas de déclaration non conjointe des parents, je fournis les 2 avis d'imposition)*

☐ Mon quotient familial **est supérieur à 1 000**

↳ Je ne peux pas bénéficier de l'aide à la restauration scolaire.

J'atteste que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts

Date : __ __ __ __ __ __ __ __

Signature

☐ **J'autorise le Département à utiliser ces données pour des enquêtes de satisfaction du Pack Rentrée. Ces données ne seront pas diffusées à d'autres partenaires.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'instruction de vos demandes de chéquier jeune Isère, d'aide à la restauration, de transport scolaire et de carte OùRA! et pour vous informer sur les perturbations en cas d'événements majeurs. Elles feront l'objet d'un traitement informatique et seront communiquées: pour le chéquier jeune Isère, à la société chargée de leur impression, pour l'aide à la restauration, aux collèges qui effectuent la réduction, pour le transport scolaire, à la SNCF ou à *Transisère* pour attribution et à la paierie départementale pour le versement des bourses, pour la carte OùRA!, à la société chargée de leur fabrication. Un défaut de réponse sur un des champs ou l'une des pièces justificatives entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. Toute demande de service « transport » vaut acceptation du règlement départemental des transports. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6/01/1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez vous adresser au Département de l'Isère auprès du correspondant informatique et libertés (cil@isere.fr) qui fera le relais auprès du service concerné. Département de l'Isère - 7 rue Fantin Latour - BP 1096 - 38022 Grenoble Cedex 1.

2 - MES DEMANDES

VOIR AU DOS →

À détacher

2 - MES DEMANDES

☑ Cochez les demandes que vous souhaitez effectuer

CHÉQUIER JEUNE ISÈRE

Voir critères d'éligibilité pages 4-5 ou sur www.isere.fr

☐ **Je commande le chéquier jeune Isère**

Je joins un **chèque de 8 €** libellé à l'ordre de **« Régie chéquier jeune Isère »** (ne pas agrafer). J'indique au dos du chèque le(s) nom(s), prénom(s) et date(s) de naissance du (des) bénéficiaire(s). **Rappel : date limite de commande du chéquier jeune Isère : 31 octobre.**

RESTAURATION SCOLAIRE

Voir critères d'éligibilité pages 6-7 ou sur www.isere.fr

☐ **Je demande une aide à la restauration scolaire.**

J'ai renseigné, page précédente (partie demandeur), les informations relatives à mon **quotient familial.**

À détacher

TRANSPORT SCOLAIRE

☐ **J'effectue une demande de transport.** Je renseigne ci-dessous les informations selon le réseau de transport utilisé.
Voir critères d'éligibilité page 8 et suivantes ou sur www.isere.fr

☐ ÉLÈVE EXTERNE OU DEMI-PENSIONNAIRE

J'INDIQUE LE(S) RÉSEAU(X) UTILISÉ(S) (JE COCHE CI-DESSOUS LA OU LES CASE(S) CORRESPONDANTE(S) À MES CHOIX) ET JE SUIS LES CONSIGNES :

☐ ÉLÈVE INTERNE

↳ Je sollicite une bourse. Je ne joins **aucun** justificatif pour le moment. Je recevrai un courrier à l'automne m'indiquant les pièces à fournir. Je me procure le titre de transport nécessaire auprès du réseau emprunté par mon enfant.

☐ *Trans*isère : **réseau de transport du Département de l'Isère** – remplir les cadres A + B
☐ **SNCF (TER Rhône-Alpes)** remplir les cadres B + C
☐ **Réseau de transport du Département de l'Ardèche** – remplir les cadres A + B
☐ **Réseau de transport du Département de la Drôme** – remplir les cadres A + B
☐ **Réseau de transport du Département de la Savoie** – remplir le cadre A
☐ **Réseau de transport du Département du Rhône** – remplir le cadre A

☐ **Réseau de transport du Département de l'Ain**
☐ **TCL (Lyon)**
☐ **STAC (Chambéry)**

→ J'achète directement le titre de transport auprès du réseau concerné - consulter le cadre D

☐ **TAG** Transport de l'Agglomération Grenobloise
☐ **Transports du Pays Voironnais**
☐ **L'VA (Pays Viennois)**
☐ **Ruban (CAPI)**
☐ **Transports du Grésivaudan**

→ ☐ Utilisé seul* ou en complément du réseau *Trans***isère** (inclus dans l'abonnement *Trans***isère** de mon enfant) : remplir les cadres A + B

☐ Utilisé en complément du réseau SNCF : remplir les cadres B + C et consulter le cadre D

* **uniquement** si le transport de mon enfant relève du Département (voir cas 1 pages 8-9).

☐ Je ne dispose d'aucune solution de transport – consulter le cadre D (en cas de doute, rendez-vous sur **www.itinisere.fr**)

A DEMANDE LE TITRE DE TRANSPORT

☐ Je demande l'abonnement **scolaire annuel** (valable du 1er septembre 2015 au 31 août 2016) **auprès du Pack Rentrée.** Aucun titre scolaire ne sera délivré dans les points de vente *Trans***isère**. Si je souhaite ajouter une ou plusieurs zone(s) à l'abonnement scolaire de mon enfant : je contacte le Pack Rentrée (à noter : ces zones supplémentaires seront **payantes**).

B CARTE OùRA!

☐ Le bénéficiaire dispose d'une carte OùRA!. J'indique le numéro : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊

☐ Le bénéficiaire ne dispose pas d'une carte OùRA!. Je la demande* et je joins **une photo d'identité couleur**** (inscrire les : nom, prénom, date de naissance, du bénéficiaire au verso de la photo).

*Si vous avez déjà demandé une carte OùRA! au cours des années précédentes, veuillez indiquer son numéro ci-dessus. En cas de perte ou de vol, rendez-vous dans une agence commerciale *Trans*isère pour faire établir un duplicata. Celui-ci vous sera facturé 8 €.

**Si mon enfant utilise le réseau TER (SNCF) : je ne joins pas de photo, je l'enverrai ultérieurement avec le formulaire SNCF

C TER (SNCF)

Je demande le titre de transport, merci d'indiquer :

Gare de départ ..... Gare d'arrivée .....

Gare de retrait du titre de transport * .....

Je recevrai prochainement le formulaire SNCF à retourner au Pack Rentrée.

* Voir liste des gares de retrait page 12.

D BOURSE

Je recevrai à l'automne un récapitulatif de ma demande de bourse m'indiquant les pièces à fournir.
Je ne joins aucun justificatif pour le moment.